



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 5 MAI 2015**



Le cinq mai deux mille quinze (5/05/2015), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille quinze (29/04/2015), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine – FRADET Jean-Pierre – GUIET Jérôme - LETARD Céline – MACÉ Caroline - PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François.
<u>Absents ou Excusés :</u>	BARTHÉLÉMY Éric
<u>Pouvoirs :</u>	BARTHÉLÉMY Éric à ROUTHIAU Jean
<u>Secrétaire de séance :</u>	LETARD Céline

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune :

A. Personnel : convention pour répartition cout formation mutualisée

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certaines actions de formation sont dorénavant menées en partenariat avec d'autres collectivités et décentralisées à l'échelle de la communauté de communes, voire du département.

Ces actions sont menées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ou d'autres organismes de formation. Dans le cadre des formations mutualisées, la commune peut être pilote de l'action de formation ou simplement y inscrire des agents.

Dès lors qu'un stage est mis en place, il est nécessaire de pouvoir conclure une convention avec les communes ou communautés de communes participantes ou la collectivité organisatrice afin d'encadrer l'organisation technique et matérielle et les modalités de remboursement correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de l'organisation par la collectivité d'actions de formations mutualisées ou de la participation d'agents de la collectivité à de telles actions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes encadrant l'organisation technique et matérielle et les modalités de remboursement liées,
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal, chapitre 011.

B. Indemnité de gardiennage des églises 2015

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité peut être allouée pour le gardiennage des églises, et précise que, pour l'année 2015, le montant de cette indemnité n'a pas été revalorisé, et est plafonné à 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la localité où se trouve l'édifice du culte, comme c'est le cas pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'attribuer une indemnité d'un montant de 119,55 € au gardien de l'église pour l'année 2015.

3. ☞ Commission Enfance Jeunesse : Compte-rendu de la réunion du 29 avril

Madame RICHARD fait un compte-rendu de la réunion de la commission du 29 avril dernier :

- Ecole Gustave Eiffel

La 6^{ème} classe est maintenue.

Pour ce qui est des rythmes scolaires, la commune a réalisé un PEDT (Projet Educatif Territorial).

Il a été validé par le Préfet.

Le PEDT permettra à la commune de recevoir, en plus des dotations de l'Etat, d'une subvention de la CAF

- Espace Mômes - CEJ

Le bilan du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 2011-2014 a été fait le 26 mars.

La reconduction du CEJ pour 2015-2019 sera étudiée par le conseil en fin d'année.

- Espace Mômes – Assemblée Générale

L'assemblée Générale s'est tenue le vendredi 3 avril.

Les statuts ont été modifiés, à savoir que famille rurale et les assistantes maternelles ne sont plus membre de droit de l'association.

- Assistants maternelles

Les assistantes maternelles continueront de bénéficier de la mise à disposition de l'espace môme, qu'elles soient en statut associatif ou individuel. Le conseil municipal valide les conditions d'accès suivantes :

- Uniquement le vendredi de 9h30 à 11h30
- Signature d'une convention + chèque de caution
- Copie de l'assurance
- Émargement à chaque fois avec le nom des enfants
- Acceptation du règlement intérieur
- Autorisation parentale

- Conseil municipal des Enfants

Le conseil municipal des enfants a inauguré les 2 nouvelles tables et les 5 nouvelles poubelles dans l'espace vert le 22 avril dernier.

Les enfants du CME ont également eu une initiation aux gestes de 1^{er} secours. Ils en étaient enchantés et ont été très participatifs.

Cette initiative sera mise en valeur lors du Genestival, puisque les enfants tiendront un stand avec la protection civile.

Vu les réactions positives que cette formation a suscitées, la commission va étudier si une suite peut être envisagée.

4. ☞ Commission Patrimoine : Vestiaires du stade

A. Présentation du projet

Monsieur FRADET présente au conseil municipal le projet de rénovation et d'agrandissement des vestiaires du stade.

Monsieur le Maire informe que le permis de construire va être déposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VALIDE le projet présenté

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux

AUTORISE le maire à signer les marchés et tous les actes nécessaires pour un montant maximum de 240 000 € TTC

B. Maitrise d'œuvre - complément

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 3 février 2015, celui-ci a retenu M. Stéphane CHABROL comme maitrise d'œuvre pour la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade.

M. CHABROL a informé la commune qu'il souhaite ajouter un co-contractant : M. Denis ROUSSEAU

Au vu du projet approuvé, la nouvelle enveloppe financière est de 240 000 € TTC, donc la rémunération des 2 cabinets évolue. Le taux de rémunération reste à 8.50%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec Mrs CHABROL et ROUSSEAU d'un montant global de 17 000 € HT (20 4000 € TTC) et tous les documents nécessaires,

C. Subvention conseil départemental

Monsieur le Maire informe que la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade peuvent prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Vendée.

Cout travaux	240 000 € TTC	
Subvention Conseil Départemental (15% plafonnée)		15 000 €
Autofinancement		225 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de La Vendée

D. Subvention Fédération Française de Football

Monsieur le Maire informe que la rénovation et l'agrandissement des vestiaires du stade peuvent prétendre à une subvention de la Fédération Française de Football.

Cout travaux	240 000 € TTC	
Subvention Conseil Départemental (15% plafonnée)		15 000 €
Subvention de la Fédération Française de Football		20 000 €
Autofinancement		205 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, SOLLICITE l'aide de la Fédération Française de Football

5. ☞ Commission Finances : Décision Modificative N°1 – budget général

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTE** la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031 : Foyer Rural	500 €			
D 2188 : Restaurant scolaire		500 €		
Total INVESTISSEMENT	500 €	500 €		
Total Général		0 €		0 €

6. ☞ Commission Action Sociale :

A. Habitat Partagé

Monsieur COUSSEAU et Madame AUBRET ont participé à une réunion organisée par le CLIC des Essarts sur l'habitat partagé.

Une association « le temps pour toit » a présenté leur mode d'habitat partagé : la personne âgée partage son logement avec quelqu'un de plus jeune.

Il n'y a pas de loyers mais des frais d'usage (eau, électricité)

Cette formule commence à se développer dans notre département.

Il existe également un réseau immobilier spécialisé dans l'habitat collaboratif et participatif : Evident Housing. L'objectif est de mettre en contact des personnes qui n'ont pas de projet individuel défini mais qui peuvent en créer un, en commun. (ex : achat d'une grande maison à plusieurs)

Monsieur le Maire a informé le conseil qu'une veille attentive sur tous ces nouveaux types d'habitat était réalisée.

B. Gouter de printemps

Monsieur COUSSEAU dresse le bilan du gouter de printemps :

110 personnes ont participé.

Monsieur le Maire et Madame RICHARD ont présenté les projets du conseil municipal des Enfants.

L'après-midi s'est déroulé dans la convivialité. Il a été agrémenté par les chants des uns, les histoires des autres, le tout orchestré par madame BROSSARD.

C. Village de la Vallée Verte

Monsieur COUSSEAU informe le conseil municipal que les 19 bénévoles ont été présentés aux personnes âgées du village de la vallée verte lors de leur rencontre mensuelle.

Au vu des différents plannings, la rencontre mensuelle se fera désormais le 4^{ème} mardi du mois.

7. ☞ Commission communication : Genestival

Madame MOLLÉ présente au conseil municipal le programme qui va être distribué dans les boîtes aux lettres à partir du 21 mai.

Elle présente également les banderoles qui vont être installées à la Douve, à EDF et sur la déviation du Poiré.

Elle informe le conseil municipal que le tableau de répartition des tâches sera envoyé dans les prochains jours.

8. ☞ Communauté de Communes Vie et Boulogne : PLUi

Une réunion d'information sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) s'est tenue le 27 avril dernier. La commission urbanisme de la CCVB et les commissions communales étaient invitées à y participer.

La commission urbanisme de la CCVB a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré dans ce sens pour un transfert au 1^{er} novembre 2015.

La délivrance des autorisations d'urbanisme restera de la compétence des maires.

9. ☞ Points divers

A. Poster du « 11 novembre »

Madame MOLLÉ rappelle au conseil municipal que le poster du 11 novembre sera installé le 7 mai. L'inauguration aura lieu à 12h30.

B. 8 mai

Madame MOLLÉ rappelle la cérémonie du 8 mai

C. Travaux

Monsieur le Maire rappelle que des travaux vont avoir lieu sur la 2 x 2 voies la Roche-Aizenay du 18 mai au 25 juin.

La voie La Roche-Aizenay sera fermée. Les automobilistes ne pourront pas sortir à la Davière et à la Gombretière. De même que pour aller à Aizenay, ils ne pourront pas emprunter la 2x2 voies. Une circulaire va être distribuée le 21 mai afin d'en informer la population.

D. Dates à retenir

7 mai : inauguration du panneau du 11 novembre

8 mai : cérémonie

6 & 7 juin : Genestival

5 aout : balade entre 2 rives

20 septembre : nettoions le parc

11 novembre : cérémonie

6 et 13 Décembre : élections régionales

MAI 2015

Vendredi	8	: Cérémonie du 8 Mai
Samedi	9	: Vie et Reiki
Samedi	23	: Gym-club - 15 ans?
Lundi	25	: Football - Tournoi de Sixte
Samedi	30	: Paroisse - Première Communion
Samedi	30	: Assemblée Générale du Billard
Dimanche	31	: Paroisse - Première Communion

JUIN 2015

Samedi	6	Vie et Reiki
Samedi-Dimanche	6-7	: Commune - Genestival
Dimanche	7	: Basket - Vide Grenier + Genestival
Dimanche	7	: Paroisse - Première Communion
Vendredi	12	: Basket - Assemblée générale
Samedi	13	: Football - Assemblée générale
Dimanche	14	: Paroisse - Profession de Foi
Jeudi	18	: Gym-Club - Assemblée générale
Jeudi	18	: Club "Loisirs et Détente" - Pique-nique
Dimanche	21	: Club "Loisirs & Détente" - Soirée dansante
Dimanche	21	: O.G.E.C. & École Privée - Kermesse
Samedi	27	: Amicale Laïque & École Communale - Kermesse
Dimanche	28	: Fondusports

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

9 juin

7 juillet

8 septembre

6 octobre

3 novembre

8 décembre